



## Communiqué de presse

42/21

Montreuil, le 7 avril 2021.

### La mobilisation ne faiblit pas à Médipôle St Roch (Perpignan)

Malgré un week-end prolongé, la direction tente de maintenir une activité minimum par le biais des réquisitions estimées abusives après avoir fermé les portes de la négociation, vendredi soir, en pensant probablement décourager les salarié·e·s grévistes de la clinique Médipôle Saint-Roch à Perpignan (groupe ELSAN). Pour autant, leur mobilisation ne faiblit pas en ce début de semaine d'après Pâques !!!

À J 5 de grève, l'occupation des lits n'est que de 30 % de sa capacité maximale, avec une majorité des services impactés. Ainsi, selon les services de soins, le taux de grévistes oscille entre 25 % à 100 %.

Alors qu'il y a encore peu, le Directeur Territorial d'Elsan vantait dans la presse, que le groupe soit devenu l'acteur numéro 1 en santé privée en France en pesant plus de 3,5 milliards d'euros, il contraint cet établissement à rompre les négociations. Rappelons que les cliniques privées sont financées en partie par l'argent du contribuable, grâce à la tarification à l'acte T2A, pris en charge par la Sécurité Sociale. Le Ségur arraché par les mobilisations a redonné un souffle d'estime envers ces professions sous-payées. Dans ce contexte, les dirigeants d'Elsan en profitent pour tirer un peu plus sur la corde. En effet, l'accord d'intéressement, signé la semaine dernière par le syndicat majoritaire, prévoit une prime d'intéressement à la baisse, mais surtout plafonnée, avec des objectifs à atteindre, alors que des travaux d'agrandissement sont en cours, complètement ahurissant selon la CGT et les salarié·e·s.

Les salarié·e·s ne peuvent tolérer un tel mépris.

Où sont passées les belles paroles offertes à la presse par la direction sur la nécessité de revaloriser le personnel des cliniques privées ? La clinique positionnée depuis des années dans le top 10 des cliniques les plus rentables du groupe ELSAN a largement les moyens d'assumer cette revalorisation.

Les salarié·e·s maintiennent la grève jusqu'à obtention de leurs justes revendications qui sont :

1. Augmentation de la valeur du point à 8.03 €
2. Prise en charge de la totalité des jours de grève

La convention collective de la Fédération de l'hospitalisation privée pour les « *agents de service hospitalier* », responsable de l'hygiène et donc de la limitation de la propagation des virus et encore plus en temps de crise sanitaire, prévoit un salaire inférieur au SMIC. Les aides-soignantes en début de carrière gagnent environ 20 € de plus que le SMIC et les infirmières sont valorisées à niveau Bac+2, alors qu'elles font 3 années d'études. Sans compter les professions administratives, logistiques pour qui, à leurs tâches, s'ajoutent la confrontation avec la maladie, la prise en compte de la détresse, la violence, le besoin de rassurer.

Cette revalorisation est une impérieuse nécessité, afin d'affronter cette nouvelle situation de crise et d'éviter l'épuisement moral des salarié·e·s.